

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

Etaient excusés : Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCoux, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERGAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance :

M. Pierre AUGER

TARIFS 2025 DU PARC ANIMALIER

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

La commission tourisme et sports de nature, réunie le 3 septembre 2024 propose d'appliquer une augmentation pour les tarifs du Parc Animalier à compter du 1^{er} janvier 2025.

La nouvelle grille de tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2025 serait la suivante :

TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025 DU PARC ANIMALIER		
INDIVIDUELS	2024	2025
Adultes	13,00 €	13,50 €
Enfants de 3 à 17ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	9,50 €	10,00 €
Enfants de moins de 3 ans (la majorité des parcs et zoos commence la facturation des 3 ans)	Gratuit	Gratuit
Animation groupe "anniversaire" par enfant (visite + atelier empreinte) - à partir de 5 ans	12,00 €	12,00 €
Animation "soigneur d'un jour" (durée 3h) - pour un enfant (à partir de 7 ans) et un adulte accompagnateur	120,00 €	120,00 €
Animation "soigneur d'un jour" (durée 3h) - adulte seul	70,00 €	70,00 €
Animation "soigneur d'un jour" (durée 3h) - adulte ou enfant supplémentaire	50,00 €	50,00 €
GROUPES - 20 personnes minimum avec 1 gratuité par tranche de 20 et pour les chauffeurs de car		
Adultes	12,00 €	12,50 €
Enfants de 3 à 17ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	8,50 €	9,00 €
Famille - 2 adultes et 3 enfants	Gratuit pour le 3ème enfant	Gratuit pour le 3ème enfant

SCOLAIRES	2024	2025
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	5,00 €	5,20 €
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH hors Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	7,00 €	7,20 €
Collèges et Lycées	9,00 €	9,20 €
Supplément module pédagogique ou activité manuelle	4,00 €	4,20 €
PASS ET ABONNEMENTS		
Pass annuel loup nominatif pour les 3 - 17 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, personnes en situation de handicap	27,50 €	28,50 €
Pass annuel loup nominatif adultes	37,50 €	38,50 €

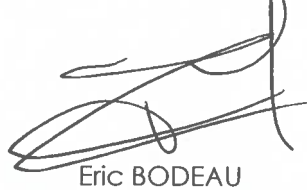
Carnet d'abonnement CE Adultes (10 entrées non nominatives et sans date de validité)	115,00 €	118,00 €
Carnet d'abonnement CE pour les 3 - 17 ans (10 entrées non nominatives et sans date de validité)	85,00 €	88,00 €

La commission tourisme propose également que les produits vendus à la boutique et au snack soient vendus, après application d'un coefficient multiplicateur de 2 à 3 sur le montant hors taxe d'acquisition des marchandises.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver les tarifs du parc animalier valables à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'approuver l'application d'un coefficient multiplicateur de 2 à 3 sur le montant hors taxe d'acquisition des marchandises, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Par délégation du Président
Le 1^{er} Vice-Président


Eric BODEAU

Le secrétaire de séance


Pierre AUGER

